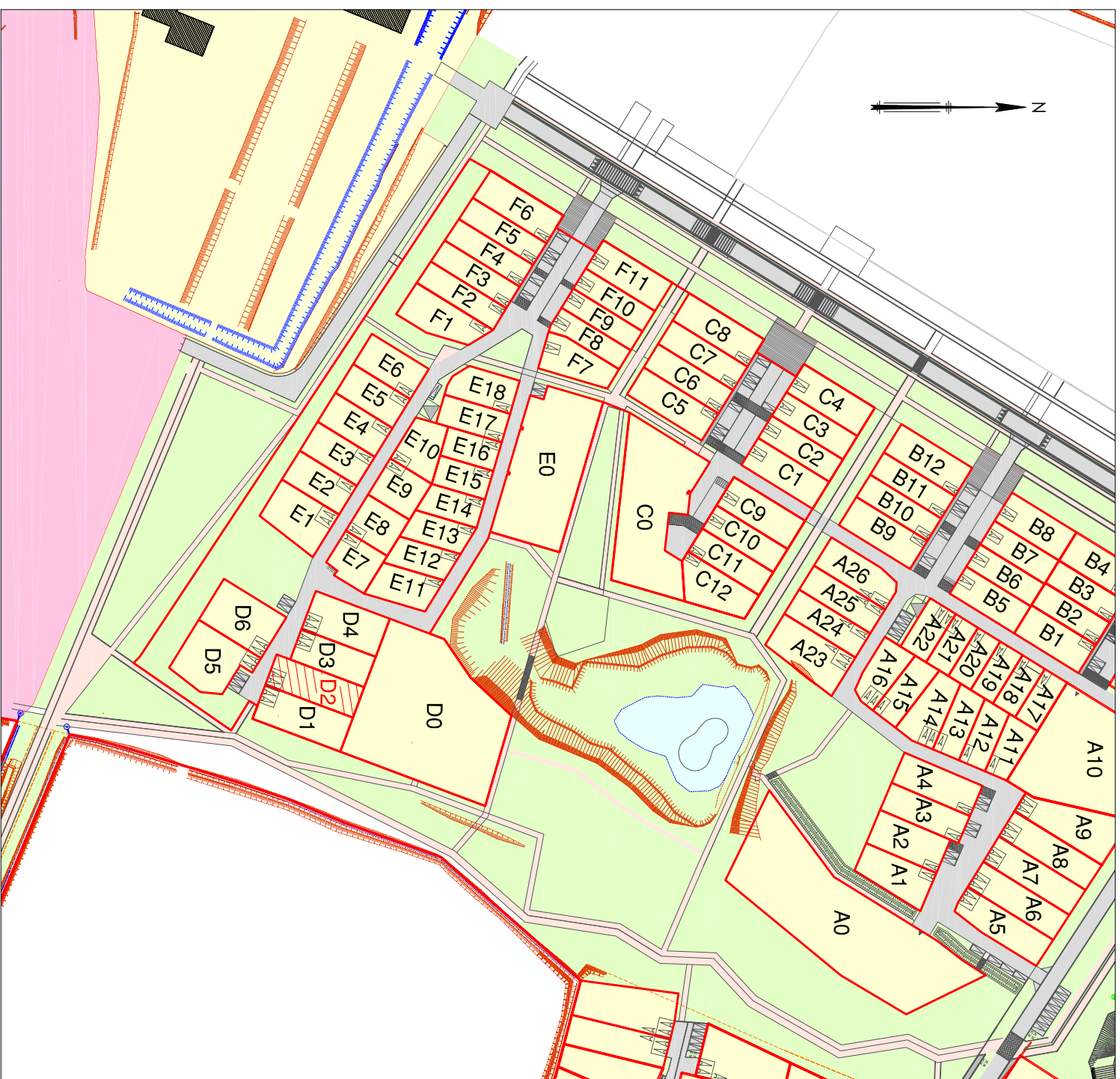


PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF

ECHELLE : 1/2000



COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN
LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

SNC La Massaye

Lotisseur

SNC La Massaye

1, Place de la Gare
35000 RENNES
Tél: 02 23 25 27 55



Urbanisme/Paysage

IGA DOLOWY

98, Boulevard des Anglais
44100 Nantes
Tél: 02 28 08 81 80



BET VRD Environnement

SETUR

16 Rue de la Croix aux potiers
35176 CHARTRES-DE-BRETAGNE
Tél : 02-99-41-35-35

DEPARTEMENT D'ILLE & VILAINE

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN

LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

TRANCHE 2B DE LA ZAC DE LA MASSAYE

PLAN DE VENTE

LOT : D2

Section : AB
Parcelle : N°563

ECHELLE : 1 / 200

Dossier	16138-28	INDICE	DATE	MODIFICATIONS
Plan	31-D2		25/07/2023	Plan de vente
Responsable	AGANYB			
Archive				

Géomètre de l'opération



BGM Géomètre Expert

SARL de Géomètre-Expert
56bis, Mail François Mitterrand
C.S. 71229 - 35012 RENNES CEDEX
TEL. : 02.23.480.470 FAX. : 02.23.480.471
Email : accueil@bgm-geometre.com

COMMUNE DE GUICHEN/PONT-REAN
 LOTISSEMENT L'ORÉE DE LA MASSAYE

LOT n° **D2**
 TRANCHE 2B DE
 LA ZAC DE LA MASSAYE

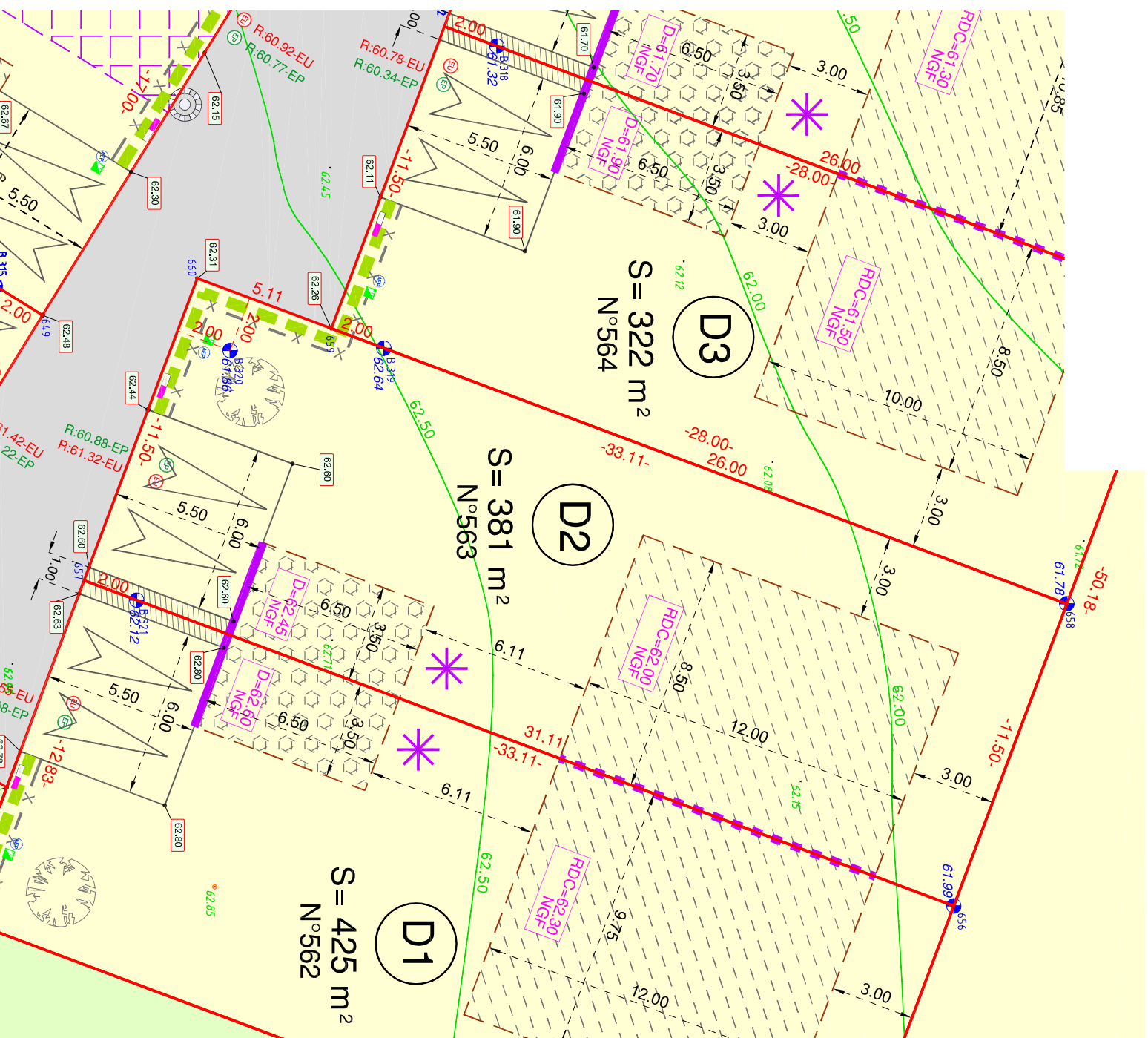
SURFACE : **381** m²
 Section : **AB** Parcelle : **n°563**

PLAN DE VENTE

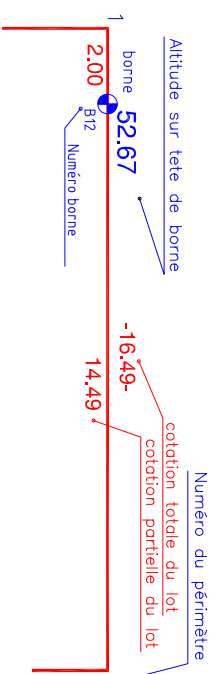
Surface de plancher maximum : S=152 m²



ECHELLE : 1/200



Légende de toute l'opération



00 Numéro de lot
 Surface du lot
 Numéro cadastral

Emprise constructible en R+1
 volume principal double pente

Recul possible entre 2.5 et 4m

Emprise constructible en R à "toit plat"

Alignement obligatoire

Accolement obligatoire sur 6m linéaire
 en cas d'implantation en limite séparative

Principe de positionnement abri de jardin

Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur
 en revêtement perméable (trale à la charge de l'acquéreur)

Aire de stationnement extérieure réalisée par l'aménageur
 en revêtement perméable

RDC=00.00
 NGF
 Cote altimétrique recommandée
 de la dalle fine du RDC

D=00.00
 NGF
 Cote altimétrique recommandée de la dalle
 du garage ou carport

O.M.
 Aire de collecte des ordures ménagères

Servitude de surplomb (des Pins de Monterey)

Haut sur emprise privée doublée d'une clôture grillagée
 en retrait de 80 cm (réalisée par l'aménageur)

Haut sur emprise publique doublée d'une clôture grillagée
 sur limite privée/public (réalisée par l'aménageur)

Accès piéton avec portillon recommandé
 (à réaliser par l'acquéreur)

Autre tige de petit développement ou cespée à planter
 (à réaliser par l'acquéreur)

Nota :
 Echelle : 1/200
 La précision des données numériques des documents dépend de l'échelle
 graphique pour laquelle le plan a été établi.

La planimétrie est rattachée au système Lambert 2.
 L'altimétrie est rattachée au nivellement Général de la France (GN 69 (Altitude
 Normale)).

Les altitudes des bornes sont annoncées sous réserve d'une réimplantation
 ultérieure.

La construction et l'aménagement du lot doivent se conformer au règlement
 d'urbanisme en vigueur.

La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans
 "projet" du lotissement et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire
 contrôler par les entreprises.

Ce plan de vente a été réalisé d'après les documents suivants :

- le plan topographique dressé par nos soins en 2006;
- le fichier "IDup-1013-PRESCRIPTIONS-12072023.dwg" fourni le 13-07-23
 par GEA DOLOWY
- le fichier "PU06855-T2-DET-2022 10 25.dwg" fourni le 10-11-22
 par TERRE ET TOIT

Légende des couleurs

- Lot
- Chaussée
- Espace vert
- Allée piétonne

Légende topographique avant travaux

- Altitude terrain naturel
- Coupe de niveau
- Arbre existant
- Application cadastrale

Légende Projet

Position et altimétrie indicatives

- Regard de branchement EU
- Radier du branchement EU
- Regard de branchement EP
- Radier du branchement EP
- Citerneau Télécom
- Coffret GAZ
- Coffret électrique
- Citerneau AEP
- Altitude voirie et fond de stationnement
- Lampadaire

BGM Géomètre-Expert

56bis, Mail François Mitterrand
 C.S. 71229 - 35012 RENNES CEDEX
 TEL. : 02.23.480.470 FAX. : 02.23.480.471
 Email : accueil@bgmt-geometre.com



NOTA: La position et l'altimétrie des branchements sont définies d'après les plans "projet" du lotissement
 et ne sont qu'indicatives. Il est impératif de les faire contrôler par les entreprises.